

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11 mai 2009

L'an deux mille neuf, le onze mai à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Présents : M. Yves **d'Amécourt**, M. Benoît **Puau**, M. Patrick **Barrière**, M. Pierre **Tomada**, Mme Sandrine **Combefreyroux**, Adjoint, M. Rémi **Ballarin**, M. Gilles **Bussac**, Mme Ghislaine **Curoy**, Mme Sandrine **Dèche**, M. Luc **Hérault**, M. Philippe **Laveix**, M. Guy **Latorre**, M. Claude **Lumeau**, Mme Françoise **Mery**, Mme Annette **Québec**, M. Jean-Paul **Souan**.

Absents ou excusés : Mme Marie-José **Lawther** (pv. Sandrine Dèche), Mme Sylvie **Panchout**, (pv. M. Patrick Barrière), M. Serge **Maurin**.

Monsieur le Maire ouvre la séance – le compte-rendu de la séance du mois de mars vient d'être publié et celui du mois d'avril 2009 n'est pas tout à fait achevé. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir excuser ce retard et propose de reporter l'adoption de ces deux séances au mois de juin 2009.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Claude Lumeau est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'ajouter et de soustraire les points suivants à l'ordre du jour :

Point à ajouter à l'ordre du jour :

1. **Bilan opération régularisation Pigeons**
2. **Antenne Relais : Etude sur la dangerosité des ondes de téléphonie à proximité du Collège et des habitations**
3. **Opportunité de créer un calendrier des manifestations début janvier pour éviter le chevauchement des animations (13 juin prochain : Fête du Foot, Kermesse école Maternelle, Fête du Tennis Blasimon, Pellegrue et Sauveterre)**

ORDRE DU JOUR

1. Point sur le dispositif de révision du Pos valant Plan Local D'Urbanisme

➤ Engagement de la concertation

Maître Laveix expose,

Une phase majeure vient d'être engagée dans le cadre du dispositif de révisions du Plan d'Occupation des Sols, valant Plan Local d'Urbanisme (PLU), celle de la concertation publique – Les deux commissions « Urbanisme » et « Développement durable » ont élaboré un questionnaire distribué à la population avec un numéro spécial « Plu » l'Echo de la Cité.

Une page d'information a également été ouverte sur le blog communal - Le questionnaire peut y être téléchargé. Les questionnaires complétés peuvent être déposés en mairie ou retournés par courrier. Les deux commissions ont programmé des réunions hebdomadaires pour analyser les réponses faites au questionnaire et se prononcer notamment sur les demandes de modifications de classement (zonage) des parcelles.

Une consultation a également été engagée au niveau des écoles et dans un premier temps du collège. 75 questionnaires sont revenus sur les 125 distribués. Il serait également intéressant de mener cette concertation auprès des élèves de l'école élémentaire et éventuellement de l'école maternelle – le projet est à l'étude.

Deux études thématiques vont être réalisées : l'une portant sur « la circulation », l'autre sur « l'aspect paysager et environnemental » - Le cahier des charges est en cours de validation par les services de la DDE.

Monsieur le Maire ajoute qu'il y a lieu d'engager une réflexion sur les règles d'urbanisme intra-muros notamment de prévoir l'augmentation du COS pour permettre d'éventuelles élévations de bâtiments.

Maître Laveix remarque que le processus peut paraître long mais l'agenda est respecté.

2. RESTRUCTURATION DE LA MAIRIE

➤ Point sur les premières investigations

Monsieur le Maire expose,

L'organigramme des services vient d'être communiqué au maître d'œuvre – l'objectif est de mieux habiter toute la surface des locaux de la mairie – Monsieur le Maire émet l'idée de regrouper les locaux de l'Office de tourisme au sein de la mairie, dans l'immeuble d'angle qui ouvre sous les arcades – Cet emplacement paraît plus convivial d'une part et permettrait d'autre part, de renseigner les touristes et les gens de passage en l'absence de l'agent de l'OTEM – il pourrait également y être aménagée une cave, vitrine des vins du terroir.

Monsieur Douce, maître d'œuvre, est invité à réfléchir sans se poser trop de contraintes.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à réagir à l'organisation du service administratif qui lui a été communiqué et à faire des propositions.

Madame Combefreyroux évoque le dimensionnement de la Bibliothèque municipale et fait savoir que la surface affectée est bien inférieure aux ratios de référence du Conseil Général de la Gironde, qui au regard de la population, établissent la surface préconisée pour Sauveterre à 650 m² - les financements octroyés par l'Etat et le Département s'appuie sur ses ratios.

Monsieur le Maire rappelle qu'un réseau de bibliothèques doit se développer au niveau du territoire de la Communauté de Communes autour des bibliothèques de Sauveterre, Gornac et Blasimon. Il s'agit d'un projet intercommunal - Il convient de considérer ainsi le ratio de 650 m² au niveau du territoire.

A Sauveterre, l'installation de la bibliothèque dans l'actuel Syndicat d'Initiative permettra de tripler la surface de la bibliothèque.

3. SERVICE ASSAINISSEMENT

➤ Projet de diagnostic du réseau

➤ Demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne et du Conseil Général

➤ Consultation de maître d'œuvre

Monsieur Puaud expose,

Les travaux de mise en œuvre de la filière boues et de l'autocontrôle sont achevés La réception est programmée pour le jeudi 28 mai à 14 h 30 - Le Conseil Municipal est convié, pour ceux qui le peuvent - c'est l'occasion de visiter l'installation et de connaître son fonctionnement. Le versement des soldes de subventions sera demandé à l'issue du règlement des marchés de travaux et de maîtrise d'œuvre.

Monsieur Puaud indique qu'il y a lieu d'engager deux nouvelles consultations :

1. l'une pour désigner un bureau d'étude en vue d'établir un « Diagnostic du réseau » d'assainissement
2. l'autre en vue de signer un contrat annuel d'assistance avec un laboratoire chargé de réaliser des bilans d'analyse mensuels et annuels des boues de la station.

Monsieur Puaud ajoute que des pannes successives sont constatées, la plupart du temps liées à un défaut d'entretien régulier des équipements. Il y aura vraisemblablement lieu de contractualiser avec une entreprise pour permettre un entretien préventif des installations.

S'agissant d'un réseau unitaire, l'accumulation de déchets génère des problèmes d'odeurs nauséabondes et des risques de pollutions lors d'orages ou de fortes précipitations. C'est la raison pour laquelle il y a lieu de faire établir une cartographie du réseau afin de repérer les « points noirs » et de prévoir une maintenance et un contrôle régulier.

Monsieur Puaud rappelle que la commune s'est également engagée lors du précédent mandat, à prévoir la mise en séparatif du réseau Route de La Réole.

4. SERVICES TECHNIQUES

➤ Projet d'acquisition d'une tronçonneuse

Monsieur Tomada expose,

La tronçonneuse, à disposition du service technique communal depuis une trentaine d'années, connaît une panne importante ; compte-tenu de sa vétusté, il convient de la remplacer.

Après consultation et sur proposition de Monsieur Tomada, le Conseil Municipal opte pour la proposition de la Sarl Motoculture de Guyenne à savoir l'acquisition d'une tronçonneuse de marque Stihl d'une puissance de 54.7 cc équipée d'un porte lame de 45 cm, moyennant le prix de 625.69 € TTC.

5. TERRAINS DE FOOTBALL

➤ Point sur les pourparlers avec la société YN et décisions –

➤ Réponse de la DDE maître d'œuvre de la construction

Monsieur le Maire rappelle que des experts ont été missionnés pour faire le point sur l'état des terrains de football du Closet et de Bonard.

- Terrain du Closet – la structure de ce terrain, selon les experts, est tout à fait convenable et ne nécessite pas les gros travaux préconisés par les différentes entreprises consultées en amont de l'expertise. Une consultation a été engagée par les experts pour la réalisation d'un entretien spécifique réalisé par un professionnel, à savoir :
 - Un décompactage
 - Suivi d'une aération à grands louchets
 - Epanchage de sable
 - Egalisation de la surface
 - Ré engazonnement.

Sur proposition de Monsieur Barrière, le Conseil Municipal par 18 voix pour accepte de retenir les offres qui suivent :

- offre de la société Turfplac pour la réalisation des travaux d'entretien précités moyennant le prix de 13 401,65 € ht (16 028.37 € ttc),
- offre de la société Soufflet Vignes pour les produits de fertilisation et de désherbage sélectif, pour l'entretien des deux terrains moyennant la somme de 2 261.85 € ht (2 386.25 € ttc)

Il est également proposé de remplacer :

- la main-courante, pour la somme de 3 770,00 € ht (4 508.92 € ttc)
- les buts, pour la somme de 594,40 € ht (710,90 € ttc).

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour.

- Terrain de Bonard – une anomalie a été mise en évidence au niveau du réseau de drainage. Sur les conseils des experts, le service technique communal a repris la partie du réseau défectueuse. Le terrain s'est sensiblement assaini depuis la réalisation de ce travail. La société YN, constructeur de terrain, a été invitée par les experts à constater sur place le vice de construction. Bien que reconnaissant cet état de fait et expliquant qu'elle avait à l'époque sous-traité le chantier, sans le déclarer ni au maître d'œuvre ni au maître d'ouvrage - Le sous-traitant a d'ailleurs disparu- la société YN a proposé de reprendre le réseau de collecte à la condition que la commune lui confie en contrepartie les autres travaux de réhabilitation.

Le 1/3 du réseau de drainage est à reprendre et Monsieur le Maire propose d'achever ce travail en interne avec le service technique communal et sous le contrôle des experts.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe.

Monsieur Bussac signale que l'éclairage du stade fonctionne encore dès 18 heures alors qu'il fait grand jour à cette heure.

Monsieur le Maire souhaite qu'un audit soit réalisé sur le coût de l'éclairage public. Il y a lieu de demander à ERDF d'établir un bilan annuel.

6. FDAEC 2009

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aides à l'Équipement des Communes (F.D.A.E.C.) votées par l'assemblée du Conseil Général de la Gironde. L'enveloppe affectée aux communes du canton de Sauveterre de Guyenne, répartie selon les critères en usage, a permis d'envisager pour Sauveterre de Guyenne l'attribution d'une somme de 23 092 € au titre des autres investissements.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, décide par 19 voix pour :

- de réaliser en 2009 :

➤ **au titre des autres investissements**

- acquisition d'un micro tracteur -prix net HT	14 839,00 €
- réfection stade du Closet - prix net HT	13 401,65 €
- acquisition motifs illuminations rues	<u>2 428,80 €</u>

TOTAL DES INVESTISSEMENTS H.T. 30 669,45 €

➤ **de demander au Conseil Général de lui attribuer**

- au titre des autres investissements une subvention de	23 092,00 €
- d'assurer le financement complémentaire de ces investissements par autofinancement pour la somme H.T. de	7 577,45 €

7. UNC Section Entre-deux-Mers

➤ **Demande de subvention exceptionnelle pour l'acquisition d'un drapeau**

Monsieur le Maire rappelle que la section Entre-deux-Mers de l'Union Nationale des Combattants - association créée en 2008 - représente 3 cantons et a déposé son siège à la Mairie de Sauveterre de Guyenne - Cette association vient d'investir dans un drapeau de section et a sollicité l'aide de toutes les communes de l'Entre-deux-Mers pour le financement de cette acquisition. Monsieur le Maire rappelle qu'une subvention de fonctionnement de 75 € a été allouée lors du vote du budget comme pour toutes les associations d'anciens combattants et propose d'accorder une aide exceptionnelle de 100 € pour l'acquisition de ce drapeau.

Accord du Conseil Municipal par 18 voix pour.

8. SIRP de Saint Brice – demande de participation pour des enfants de Sauveterre scolarisés à Saint Brice

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles adressé par le Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique de Saint Brice, Castelvieux, Coirac Martres Saint Génis du Bois pour trois élèves domiciliés sur la commune de Sauveterre et scolarisés dans les écoles élémentaires du Sirp. Le montant de la participation sollicitée est de 1 500 € par élève.

Après discussions, le Conseil Municipal souhaite connaître les raisons pour lesquelles ces enfants n'ont pas été inscrits à Sauveterre, en foi de quoi il pourra se prononcer. En tout état de cause, une éventuelle participation serait plafonnée au coût constatés à Sauveterre de Guyenne soit 1036 €. Monsieur le Maire est chargé de s'informer auprès du Président du Sirp et dans l'attente, le Conseil Municipal émet un sursis à statuer.

9. VOIRIE COMMUNALE – CLASSEMENT DE LA VOIE D'ACCES AU PARKING DU COLLEGE

Monsieur le Maire propose de classer dans le domaine de la voirie communale, la bande de roulement qui dessert le parking du collège destiné aux familles.

Le Conseil Municipal donne son accord par 18 voix pour et désigne Monsieur Boyé, Géomètre expert à l'effet de réaliser le document d'arpentage.

10. ORGANISATION FETE DU 14 JUILLET

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le CCAS organisera pour la première année la fête du 14 juillet – Les bénévoles permettront de participer aux oeuvres sociales de la commune.

Quatre élus, dont trois membres du CCAS, se sont portés volontaires pour s'occuper des préparatifs sous la responsabilité de Ghislaine Curoy :

- Monsieur Tomada est chargé de choisir les musiciens, le feu d'artifice et d'organiser la retraite aux flambeaux jusqu'à la plaine des sports et de loisirs de Bonard.
- Madame Mery, Madame Curoy et Monsieur Barrière s'occupent du choix et de la mise en place du repas – Monsieur Mandille – Guyenne Réception – a été choisi pour la préparation du repas servi sur la place.

Les membres du CCAS seront informés de l'avancée des préparatifs.

11. LA FETE DES VINS ET DE LA GASTRONOMIE

Madame Combefreyroux communique sur l'état d'avancement des préparatifs de la fête des Vins et de la Gastronomie 2009 – Il s'agit d'une organisation assez lourde (programmation – financement – logistique...). Le temps est compté et Madame Combefreyroux fait appel aux volontaires pour rejoindre l'équipe du comité des fêtes. Il est néanmoins prévu de re-concentrer l'ensemble de la manifestation sur la place.

Une discussion s'engage sur l'implication de l'ensemble du tissu associatif de la commune à la préparation de la Fête des Vins.

Le Comité de fêtes doit se réunir le 20 mai pour procéder au renouvellement partiel du bureau et réorganiser la préparation de la fête. Toutes les personnes susceptibles de s'intéresser à cette organisation sont les bienvenues.

12. TIRAGE AU SORT JURES D'ASSISE

Conformément aux dispositions de la loi n°78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du Jury d'assises, le Conseil Municipal a procédé au tirage au sort à partir de la liste électorale, en séance publique, de trois électeurs sur la commune de Sauveterre de Guyenne en vue de l'établissement de la liste préparatoire annuelle du Jury Criminel pour l'année 2010.

Ce tirage au sort constitue le stade préparatoire de désignation des jurés. En vertu de l'article 255 et 258 du Code de procédure pénale, sont dispensés des fonctions de jurés :

- les personnes ne sachant ni lire, ni écrire le français,
- les personnes âgées de plus de 70 ans ou n'ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la Cour d'Assises lorsqu'elle en font la demande expresse auprès de la commission départementale d'établissement de la Liste annuelle des Jurés de la Cour d'Assises de la Gironde placée près la Cour d'Appel du Palais de Justice de Bordeaux.

- Les personnes qui invoquent un motif grave reconnue valable par la commission sus-désigné qu'elles doivent saisir de leur demande.

Sont tirés au sort :

- Madame Pierrette Mouche
- Madame Marie Pillon épouse Lucca
- Monsieur Patrick Bonneau

13. COMPTE-RENDU 1^{ER} CONSEIL DES SAGES

Madame Québec rend compte du 1^{er} Conseil des Sages qui s'est tenu le 28 avril 2009 à 16 h à la mairie de Sauveterre de Guyenne.

Mesdames Jacqueline Cabannes, Simone Elgoyen et Messieurs Yves Lumeau, Guy Audouin, Jean Bouffard, Claude Ithier, Pierre Vitrat, Gilbert Ithier ont souhaité participer à ce premier Conseil des Sages et Madame Québec, porte-parole auprès du Conseil Municipal les remercie et se réjouit de leur participation.

L'assemblée constituée a été informée du rôle attribué au Conseil des Sages. Il est le témoin de l'histoire de Sauveterre et doit s'attacher à faire remonter auprès du Conseil Municipal toutes les idées susceptibles d'améliorer la vie quotidienne des administrés. Ces idées pourront être transmises aux commissions municipales concernées avant d'être portées devant le Conseil Municipal.

Des discussions ont jailli les premières remarques concernant notamment :

- les bris de pare-choc des voitures contre les trottoirs de la place et la nécessité de trouver un moyen pour éviter ce désagrément,
- les difficultés de circulation dans la cité.

Monsieur le Maire en prend acte et remarque que le problème de la circulation a été pris en compte au titre des études à mener de manière impérative dans le cadre de la révision du PLU. Il y aura certainement une « petite révolution » à prévoir.

Monsieur le Maire remercie Madame Québec d'avoir procédé à la mise en place de ce Conseil des Sages, engagement qui faisait partie du programme électoral de son équipe.

14. BILAN OPERATION REGULARISATION PIGEONS

Maitre Laveix rappelle le contrat signé avec la société Rentokil pour l'élimination des colonies de pigeons moyennant le prix 3000 € ht (3588 € ttc) – le bilan n'est pas à la hauteur de celui escompté puisqu'à peine 200 pigeons ont été prélevés. Les cages ont été posées en septembre pour une durée de 3 mois, prorogée jusqu'en mars compte-tenu du faible taux de prise inhérent selon Maître Laveix à un certain manque de suivi de la part du prestataire. Un acompte de 30 % (1 076 € ttc) a été payé à la commande et il est proposé de mettre un terme à cette prestation et de transiger avec l'entreprise sur le cout total de la mission compte-tenu du résultat. Il sera proposé de ramener le cout de la mission 2 800 € ttc.

Monsieur le Maire évoque la procédure mise en place par la commune de Blasimon pour la capture des pigeons grâce à l'intervention d'un piégeur agréé – Il semblerait qu'il ait ainsi pu éradiquer ainsi 70 % de la population des pigeons. Le processus doit faire suite aux plaintes déposées par les administrés qui subissent des détériorations sur leurs immeubles.

Monsieur Tomada est chargée de s'informer à ce sujet.

15. ANTENNE RELAIS : ETUDE SUR LA DANGEROUSITE DES ONDES DE TELEPHONIE A PROXIMITE DU COLLEGE ET DES HABITATIONS

Monsieur le Maire rappelle que deux antennes-relais de téléphonie mobile sont implantées sur le territoire communal - L'une appartenant à la société Bouygues Telecom sur le pylône d'éclairage du stade, l'autre propriété de la société Orange sur le château d'eau du Closet.

A la demande de Madame Dèche et après discussions, il est décidé d'adresser une lettre aux opérateurs de téléphonie mobile disposant d'une antenne implantée sur le territoire communal afin que soient effectuées, des mesures « in situ » des champs magnétiques émis par ces installations.

16. OPPORTUNITE DE CREER UN CALENDRIER DES MANIFESTATIONS DEBUT JANVIER

Madame Combefreyroux constate que plusieurs manifestations sont organisées sur la commune le même jour. Exemple le 13 juin 2009 auront lieu : la Fête du Foot, la Kermesse de l'école maternelle, la Fête du Tennis de Blasimon, Pellegrue et Sauveterre.

Pour éviter que les animations se chevauchent, Madame Combefreyroux se propose d'organiser en début d'année une réunion de programmation des manifestations qui se dérouleront sur la commune afin de mettre en place un calendrier annuel des manifestations qui ont lieu sur la commune.

17. QUESTIONS DIVERSES

- **Passeport biométrique** : Mise en œuvre du dispositif annoncée pour le 15 juin 2009
- **Ecole élémentaire** : Entrevue avec Madame Reiss, qui assure la direction par intérim de l'école élémentaire :
 - Une organisation a été mise en place avec le service administratif communal pour l'inscription des élèves sur le dispositif mis en place par l'inspection académique.
 - Madame Reiss a décidé d'annuler la sortie à Bombannes programmée pour la classe de CM2 par mesure de sécurité.
 - Madame REISS doit présenter le projet ENR (Ecole numérique rurale) à l'équipe enseignante, laquelle doit rédiger le projet d'usage dans le cadre du dispositif de candidature. Le maître TICE de l'Inspection devrait guider l'équipe éducative dans cette démarche. Monsieur le Maire insiste sur la pertinence de cette proposition très ponctuelle mis en place par le Gouvernement dans le cadre du Plan de Relance - Chacun doit bien avoir conscience de l'opportunité financière qui se présente pour mettre en place cet équipement qui deviendra vite indispensable. Il serait regrettable de ne pas y donner suite.
 - Madame Reiss a également souhaité savoir de quelles manières s'articulait la gestion de l'école en terme d'acquisition de matériel, d'outils pédagogiques et de fournitures diverse – Enveloppe par classe, par élève ou autre répartition ? – Monsieur le Maire lui a également conseillé de solliciter l'Association Pour l'Ecole qui collectait des fonds toute l'année grâce à diverses manifestations dont les bénéficiaires doivent profiter à l'école (voyage, achat de matériel)
- **Commerce local** : Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de l'implantation d'une nouvelle activité de mécanique générale - mécanique agricole dans l'immeuble Sarrion au droit de la porte Saint Romain.
- **Viager Maugard/Vigneron** – La BNP vient de reprendre le remboursement au titre du compte séquestre des loyers avancées par la commune garante.
- **Brocante et journée des peintres** : le 20 septembre 2009 organisé par les « Amis de la Bastide »,
- **Fête des vendanges 1900** : le 19 septembre 2009 à 17 h
- **Elections européennes** : organisation du scrutin du 7 juin – ouverture des bureaux de vote de 8 h à 18 h.
- **Fondation du patrimoine** : Monsieur le Maire propose d'adhérer à la Fondation du Patrimoine – Cet organisme perçoit les héritages des français sans héritier et a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine de proximité, public et privé, en partenariat avec le pouvoirs publics nationaux et locaux, le monde économique, les associations et les particuliers.

- L'association des Maire de France, membre du Conseil D'Orientation et du Conseil d'Administration de la Fondation du Patrimoine depuis sa création, soutient à ce titre ces missions :
 - Mobilisation et organisation de partenariats publics et privés,
 - Accompagnement des porteurs de projets,
 - Participation financière aux actions de restauration du patrimoine bâti.

La commune peut bénéficier de l'ensemble des avantages et services que procure la Fondation du Patrimoine (prestations gratuites) : aide à l'élaboration d'un dossier de subvention, recherche de financements complémentaires de mécénat populaire (particuliers et entreprises) ainsi qu'accompagnement des projets de restauration et/ou de réhabilitation, avec notamment l'aide des Architectes des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à cet adhésion – l'information sera portée auprès des administrés par voie d'affichage et sur le blog.

- **Fête des mères** : Comme à l'accoutumée une petite manifestation sera organisée sous les arcades le samedi 06 juin 2009.
- **La « Farce de maitre Patelin » sera jouée à la salle des fêtes le vendredi 29 mai à la salle des fêtes à 14 h 30 vendredi après midi – spectacle ouvert à tout public moyennant le prix de 5.50 € la place – Les collèges de Rauzan et Sauveterre ainsi que l'école élémentaire profiteront de ce spectacle.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 45.